

Il est porté à la connaissance du public que le bureau WW+, pour le compte du Ministère de l'Economie, a déposé une modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier nouveau quartier référence 18100/13C qui concernent la zone industrielle Wolser B à Bettembourg ;

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le public pourra en prendre connaissance pendant trente jours à la maison communale, à savoir du 26 janvier 2023 au 24 février 2023 inclus.

Pendant ce délai le public pourra aussi consulter le dossier sur le site internet de la commune sous : www.pag.bettembourg.lu.

Des objections à formuler contre la décision susmentionnée doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins endéans le délai susdit par les personnes intéressées, sous peine de forclusion.

La modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier nouveau quartier peut être consultée sur le site internet de la commune de Bettembourg (www.pag.bettembourg.lu)

Fait à Bettembourg, le 24 janvier 2023.

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale f.f.



Laurent ZEIMET
Bourgmestre

